



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Sous-Préfecture de Dunkerque

Commune de RUBROUCK

Réfection des Toitures de l'Eglise et de l'Ecole des Filles

ADJUDICATION

DESIGNATION DE LA COMMUNE	N°	DESIGNATION DES TRAVAUX A EFFECTUER	Estimation de la dépense	Budget
RUBROUCK	1	Travaux de Couverture (Eglise et Ecole des Filles)	146.000	470

Architecte : M. POULAIN, 271, route de Broxeele, Rue du Château à Dunkerque

LE MAIRE de Rubrouck donne avis que le **Samedi 20 Septembre 1930, à 11 h.**, en l'Hôtel de la Sous-Préfecture de Dunkerque, il sera procédé par lui, assisté de deux Membres du Conseil Municipal, et en présence de M. le Receveur Municipal et de l'Architecte, au tirage au sort, à l'adjudication sur soumissions cachetées, des travaux ci-dessus indiqués.

L'ADJUDICATION AURA LIEU A FORFAIT.

Les soumissionnaires sont tenus de se conformer aux clauses qui paraîtront dans le prospectus, avant et pendant l'ouverture des plis.

Nul ne sera admis à concourir s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès, à cet effet, chaque concurrent est tenu de fournir à l'appui de sa soumission :

1° Un **certificat de capacité** délivré, sur papier timbré, par un **Architecte des Communes et Etablissements publics du Département du Nord**, intervenant dans le département.

Ce certificat qui ne devra pas avoir plus de trois ans de date mentionnera les dates, lieux et l'importance des travaux exécutés.

Il devra être joint par l'architecte au dossier du projet ou même joint jurer avant l'adjudication.

2° Un **résumé des finances** particulier des Finances, ou du **Receveur Municipal** constatant le versement du cautionnement exigé.

3° Une **évaluation** constatant qu'il est affecté dans l'acte ou mise à une **caisse de compensation** après pour le décompte des indemnités fiscales et au personnel des entreprises des travaux publics du Département du Nord.

Les soumissionnaires devront faire connaître au dossier et après et avant, sur papier timbré, Elles seront placées dans une enveloppe cachetée portant la mention :

Commune de M. Soumissionnaire. N° du lot.

Les soumissionnaires soumissionneront dans une autre enveloppe leur **certificat de capacité**, et leur **cautionnement** etc. Cette autre enveloppe portera la mention :

M. Soumissionnaire. N° du lot.

Le **certificat de capacité** devra être joint au dossier et après et avant, sur papier timbré, Elles seront placées dans une enveloppe cachetée portant la mention :

M. Soumissionnaire. N° du lot.

Les plis devront, à peine d'exclusion, être déposés dans une boîte à ces fins, placée dans le vestibule des bureaux de la Sous-Préfecture, la veille du jour de l'adjudication, avant dix heures du soir.

Dunkerque, le 20 Août 1930.

Le Maire,
René PARESIS.

MODÈLE DE SOUMISSION

Je soussigné (les noms et prénoms) soumissionnaire, soumissionne à l'adjudication, après avoir pris connaissance des plans, du devis estimatif, ainsi que des conditions générales et particulières, et des plans concernant les travaux de à le 1930.

Je m'engage à exécuter les travaux prévus conformément au devis descriptif moyen, sans le prix forfaitaire de le 1930.

Tous concurrents ou se sont pas réalisés au dossier ci-dessus sera déclaré nul et sans effet.

IMPRIMERIE DU COMMERCE, 10, Rue du Marché-Joffre, Dunkerque

Commune de Rubrouck, réfection des toitures de l'église et de l'école de filles, affiche d'adjudication, 26 août 1930 (AD Nord : 2 O 516 / 26).

Référence du document reproduit :

AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 54/1- 81. Affaires communales - Rubrouck

AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1-81. Affaires communales - Rubrouck.

AD Nord : 2 O 516 (1 à 81)

IVR32_20255901264NUCA

Auteur(s) de l'illustration Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2025

Copyrights : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales

Diffusion : reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Apparaît dans le(s) dossier(s) :

[IA59005953] École maternelle de Rubrouck, autrefois école de filles